



FORMATION COMPORTEMENTALISTE CHAT MODULE 1 & 2 JANVIER 2027

Session semaine (les vendredis)

LIVRET D'ACCUEIL

EQUILICAT FORMATIONS

WWW.EQUILICAT-FORMATIONS.COM | MAIL : INFO@EQUILICAT-FORMATIONS.COM | TEL 07 63 06 05 99

SIRET: 840 587 893 00024 / NDA: 27 58 01 02 858

LE SOMMAIRE



- 3 Vision / Mission d'EQUILICAT FORMATIONS
- 4 Informations pratiques
- 5 Ressources pédagogiques
- 6 Programme de la formation
- 16 C.V. des formateurs
- 20 Règlement intérieur



VISION MISSION EQUILICAT FORMATIONS



EQUILICAT FORMATIONS est le premier centre de formation uniquement dédié au chat domestique.

Notre centre propose des formations spécialisées, accessibles aussi bien aux professionnel(le)s qu'aux passionné(e)s, axées sur le comportement du chat, et d'autres sujets liés au bien-être de l'animal.

Notre Centre de Formation est conçu pour répondre aux besoins des animaux de compagnie, en particulier des chats, à travers une méthode positive qui favorise une relation harmonieuse entre le chat et ses humains. Sa mission est de former des experts capables de comprendre et d'améliorer la relation humain-chat à travers une approche holistique, en intégrant des connaissances comportementales.

Equilicat valorise également une éducation continue et flexible, avec des formations adaptées aux différents besoins et rythmes d'apprentissage.

Les participant(e)s sont accompagné(e)s par des vétérinaires comportementalistes, des éducateurs ou des comportementalistes expérimenté(e)s et reconnu(e)s dans la profession qui feront de vous des professionnel(le)s capables d'apporter une éducation harmonieuse et adaptée aux chats et à leur sensibilité individuelle, pour que la vie avec ces merveilleux compagnons à quatre pattes soit synonyme de ronronnement, de paix et de complicité.

INFORMATIONS PRATIQUES



NOM ORGANISME DE FORMATION

Equilicat Formations

INFORMATIONS LÉGALES

- Siret : 840 587 893 00024
- Numéro de déclaration d'activité : 27 58 01 02 858 (DREETS Région Bourgogne-Franche-Comté)

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

COORDONNÉES de L'ORGANISME DE FORMATION

- Dirigeant/Président : Hugues Martinat
- Adresse du siège social : 80 rue des Cardonneaux 58160 Saint-Ouen-sur-Loire
- Email : info@equilicat-formations.com
- Téléphone : 07 63 06 05 99
- Référent pédagogique et administratif : Hugues Martinat
- Référent handicap : Hugues Martinat

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 10h à 18h

RESSOURCES PÉDAGOGIQUES



AVANT L'INSCRIPTION

Les documents envoyés sont les suivants :

- La convention ou le contrat vous est envoyé pour signature
- Le programme vous est envoyé pour signature (contenant les horaires, les CV des formateurs et les modalités pédagogiques)
- Les CGV
- Le règlement intérieur

QUELQUES JOURS AVANT LA FORMATION

Les documents suivants vous sont envoyés :

- La convocation
- Le livret d'accueil

PENDANT LA FORMATION

Les documents suivants vous sont envoyés :

- À l'issue de la journée, le cours au format PDF
- La feuille d'émargement à signer
- Le quiz d'évaluation du cours
- Le lien ZOOM pour le cours suivant

APRÈS LA FORMATION

Les documents suivants vous sont envoyés :

- Le questionnaire de satisfaction à chaud
- L'attestation de formation à signer
- Le certificat de réalisation

QUELQUES SEMAINES/MOIS APRÈS LA FORMATION

Les documents suivants vous sont envoyés :

- Le questionnaire de satisfaction à froid (stagiaire/client)

PROGRAMME DE LA FORMATION



Formation **COMPORTEMENTALISTE CHAT**

Module 1 « Comportement du chat »

&

Module 2 « Psychologie client et Gestion d'entreprise »

La formation de "Comportementaliste chat", Module 1 & 2 est la formation la plus complète en comportement du chat d'EQUILICAT FORMATIONS. Chacun des modules peut être pris séparément, selon vos besoins (si vous êtes déjà professionnel(le) ou non), votre budget ou le temps que vous pouvez y consacrer. Vous pourrez ainsi compléter à tout moment votre formation, les 2 modules étant complémentaires.

- Le Module 1 : il vise à fournir aux participants les connaissances et les compétences nécessaires pour comprendre, interpréter et résoudre les comportements complexes des chats ou les problèmes de comportement que leurs humains rencontrent.
- Le module 2 : les deux unités qui viendront clore cette formation apporteront aux apprenants des outils essentiels. L'unité 5, "Psychologie humaine/client", donnera des clés indispensables pour bien communiquer et comprendre leurs futurs clients. L'unité 6, "Gestion d'entreprise", aidera l'apprenant à trouver les ressources pour monter son entreprise afin de concrétiser son projet professionnel.

Objectifs pédagogiques de la formation

À l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Maîtriser l'analyse du comportement félin en intégrant les bases éthologiques, les besoins fondamentaux et les capacités d'adaptation du chat à son environnement.
- Réaliser une évaluation comportementale rigoureuse permettant d'identifier les problématiques et d'en analyser les causes médicales, émotionnelles, relationnelles et environnementales à partir de données objectivées.



- Mettre en œuvre un accompagnement personnalisé et éthique fondé sur des interventions adaptées, une communication professionnelle de qualité et le respect du consentement et de la relation client.
- Déployer une communication professionnelle efficace et éthique en mobilisant l'écoute active, l'observation fine et les principes de la communication verbale et non verbale pour accompagner le client dans un processus de changement respectueux du consentement.
- Analyser les interactions client–animal–environnement afin de formuler des recommandations opérationnelles, réalistes et adaptées aux contraintes humaines, contextuelles et relationnelles.
- Structurer, développer et rendre visible l'activité professionnelle en maîtrisant les fondamentaux de l'entrepreneuriat (offre, tarification, organisation, cadre juridique et financier) et en construisant une identité professionnelle cohérente appuyée par une stratégie de communication et de prospection.

Public visé

- Professionnels ou futurs professionnels animaliers
- Éducateurs et intervenants en comportement animal
- Propriétaires de refuges et de pensions pour animaux
- Éleveurs de chat

Prérequis

- Aucun prérequis

Durée de la formation

- 140.00 heures (20.00 jours)

Tarifs de la formation

- 2 600 euros (exonéré de TVA)

Modalités d'organisation de la formation

- Formation synchrone à distance en visio via Zoom.
- Groupe de 12 personnes maximum
- Session "semaine" janvier 2027 : tous les vendredis du 08/01/2027 au 21/05/2027

Détails des dates pour chaque module : page 15.



Modalités et délais d'accès de la formation

La formation sera validée après complétude du formulaire d'analyse de besoins.

L'inscription peut avoir lieu jusqu'à 7 jours avant le démarrage de la formation, mais ce délai peut être allongé en fonction du type de financement.

Contenu de la formation

MODULE 1 (112 heures soit 16 jours)

Unité 1 : ÉTHOLOGIE (14 heures)

- Phylogénèse
 - o Définitions
 - o Sélection naturelle et théorie de l'évolution
 - o Sélection artificielle et domestication
 - o Caractères phylogénétiques
- Ontogénèse
 - o Définition
 - o Empreinte et attachement
 - o Période sensible
 - o Le monde propre
 - o Tempérament
- Introduction à l'éthologie cognitive
 - o Apprentissage
 - o Stress et émotions
- Introduction à l'éthologie sociale
 - o Les bases de la socialité
 - o Répartition dans l'espace

À l'issue de cette unité, l'apprenant sera capable de :

- Définir les notions fondamentales de l'éthologie (phylogénèse, ontogénèse, socialité) et situer la discipline dans le champ des sciences du comportement.
- Expliquer les mécanismes de la sélection naturelle et artificielle ainsi que leurs effets sur l'évolution et la domestication des espèces.
- Décrire et interpréter les grandes étapes du développement comportemental (empreinte, attachement, période sensible, tempérament).
- Identifier les principaux types d'apprentissages, leurs mécanismes et leurs implications sur le comportement animal.



- Reconnaître et discuter les liens entre stress, émotions et cognition dans le cadre de l'éthologie cognitive.
- Analyser les bases de la socialité animale et les modes de répartition spatiale observés dans les espèces sociales.

Évaluation : QCM de compréhension à la fin de chaque chapitre

Unité 2 : RÉPERTOIRE COMPORTEMENTAL DU CHAT (38 heures)

- Phylogénèse, histoire et processus de domestication du chat
- Les diverses populations de chat en France
- Génétique du chat
- Anatomie et physiologie
- Reproduction (physiologie et comportement)
- Ontogénèse du chat domestique
- Capacités sensorielles
- Modes de communication
- Émotions et cognition
- Relations inter- et intraspécifiques
- Mode et rythmes de vie
- Comportement alimentaire et dipsique
- Comportement éliminatoire
- Comportement ludique, exploratoire et locomoteur
- Comportements agonistiques et affiliatifs
- Étho-écologie, biotope du chat
- Lois d'apprentissage (conditionnement classique, opérant)
- L'arrivée d'un bébé / conjoint(e)
- Les vacances (et autres absences)
- Le déménagement
- Prévenir les accidents domestiques (la sécurité)
- Mort, euthanasie et deuil

À l'issue de cette unité, l'apprenant sera capable de :

- Décrire les bases biologiques, sensorielles et physiologiques du chat domestique, en lien avec l'évolution et la domestication de l'espèce.
- Identifier et interpréter les comportements fondamentaux du chat (alimentaires, sociaux, exploratoires, reproducteurs, éliminatoires, etc.).
- Analyser les modes de communication, les émotions et la cognition pour comprendre les interactions inter- et intraspécifiques.



- Évaluer l'impact de l'environnement, du mode de vie et des changements contextuels sur le comportement du chat.
- Proposer des mesures de prévention et d'accompagnement adaptées pour préserver le bien-être et la sécurité du chat dans différents contextes de vie.

Évaluation : QCM de compréhension à la fin de chaque chapitre

Unité 3 : PROBLÉMATIQUES COMPORTEMENTALES ET SOLUTIONS (32 heures)

- Le chaton
- Le chat senior
- Éliminations hors bac & marquage urinaire
- Conduites agressives
- Comportements intempestifs
- Attachement, manque d'autonomie
- Sevrage précoce ou incomplet
- Conflits de cohabitation
- Problématiques émotionnelles
- Problématiques alimentaires
- Problématiques médicales
- Désensibilisation/ Habituation aux soins quotidiens

À l'issue de cette unité, l'apprenant sera capable de :

- Identifier les principaux problèmes de comportement du chat selon l'âge, le contexte de vie et l'état émotionnel.
- Analyser les causes possibles d'un comportement inadapté (origine médicale, émotionnelle, sociale, environnementale).
- Proposer des stratégies d'intervention et de prévention adaptées, respectueuses du bien-être du chat et de son environnement.
- Mettre en œuvre des techniques simples de rééducation comportementale, d'habituation et de désensibilisation aux soins quotidiens.

Évaluation : QCM de compréhension à la fin de chaque chapitre

Unité 4 : LA CONSULTATION EN COMPORTEMENT DU CHAT : techniques et entraînement (28 heures)

- Préparer la consultation
- Mener la consultation
- Après la consultation
- L'analyse fonctionnelle



- Cas d'entraînement / jeux de rôles / Simulations
- Cas d'entraînement écrit
- Problématiques courantes
- Problématiques atypiques ou multiples
- Travail du CR

À l'issue de cette unité, l'apprenant sera capable de :

- Préparer et structurer une consultation en comportement félin de manière professionnelle et éthique.
- Mener un entretien comportemental complet, en utilisant des techniques d'écoute active et d'analyse adaptée.
- Réaliser une analyse fonctionnelle du comportement problématique à partir des informations recueillies.
- Élaborer et formuler un plan d'intervention comportemental cohérent, réaliste et adapté à la situation.
- Rédiger un compte rendu professionnel et exploitable pour le client ou le vétérinaire référent.
- S'exercer à la consultation à travers des cas d'entraînement, jeux de rôles et simulations pour consolider les compétences pratiques.

Évaluation : Études de cas de comportement à l'oral et à l'écrit.

Évaluation finale Module 1 :

- Contrôle continu : QCM de compréhension ou cas de comportement en consultation à rédiger à la fin de chaque journée
- Test final : QCM sur les connaissances acquises lors des cours et rédaction d'un cas de consultation en comportement



MODULE 2 (28 heures, soit 4 jours)

Unité 5 : PSYCHOLOGIE HUMAIN / CLIENT (14 heures)

- Communiquer efficacement avec le client
 - Communication verbale et non-verbale, expressions faciales, congruence physique et parole
 - Bien se positionner : savoir écouter, observer, communication non violente
 - Se connaître : ses forces et limites, sa posture
 - Accompagnement au changement = entretien motivationnel
 - Le renforcement positif avec les humains
- Comprendre son client et sa relation avec son chat
 - L'attachement, contagion émotionnelle, synchronisation comportementale
 - Type de public : enfant, adulte, personne âgée
 - Type de personnalité
- Introduction aux courants de psychologie et « application » dans la prise en charge
 - Éthique et consentement
 - Systémie et place du chat
 - TCC, émotions et pensées
 - Gestion du stress
- Jeux de rôles : script du client qui parle trop/pas assez etc.

À l'issue de cette unité, l'apprenant sera capable de :

- Communiquer efficacement avec le client en adaptant son langage verbal, non verbal et émotionnel à chaque situation.
- Adopter une posture professionnelle d'écoute, d'observation et d'accompagnement, fondée sur la communication non violente et l'entretien motivationnel.
- Analyser et comprendre la relation entre le client et son chat, en identifiant les facteurs émotionnels, relationnels et cognitifs en jeu.
- Appliquer les grands principes de la psychologie (TCC, systémique, éthique) pour améliorer la prise en charge du binôme humain-chat.
- Gérer les situations de communication difficiles ou atypiques grâce à des mises en situation et des jeux de rôles.

Évaluation : QCM de compréhension à la fin de l'unité



Unité 6 : GÉRER SON ENTREPRISE DE COMPORTEMENTALISTE CHAT (14 heures)

- Déontologie
- Le réseau et ses acteurs
- Penser son projet et son identité professionnelle
- Étude de la concurrence (offres, zones, tarifs, etc.)
- Formes juridiques d'entreprise (auto-entreprise)
- Obligations sociales et fiscales
- Démarches administratives pour créer son entreprise
- Écosystème de marque
 - o Site internet (atelier création)
 - o Réseaux sociaux
 - o Blog
 - o Autres médias de communication (flyers, salon, événements)
- Prospection client
- Collaboration vétérinaire

À l'issue de cette unité, l'apprenant sera capable de :

- Définir les principes de la déontologie professionnelle et situer son rôle au sein du réseau des acteurs du comportement animal.
- Construire un projet professionnel cohérent et une identité claire, alignée avec ses valeurs et ses objectifs.
- Connaître et appliquer les bases de la gestion d'entreprise : choix du statut juridique, obligations sociales et fiscales, démarches administratives.
- Développer une stratégie de communication efficace (site web, réseaux sociaux, supports imprimés, événements).
- Mettre en place une démarche de prospection et de collaboration interprofessionnelle (notamment avec les vétérinaires).

Évaluation : QCM de compréhension à la fin de l'unité

Évaluation finale Module 2 :

- Moyenne des résultats des QCM des unités 5 & 6



Méthodes et moyens pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et d'exercices de mise en pratique
- Projection de vidéos explicatives et d'une présentation PowerPoint
- Remise du cours au format PDF
- Évaluation par QCM, questionnaire et mise en pratique

Moyens techniques

- En visio : Ordinateur avec connexion internet, caméra et micro fonctionnels, application Zoom installée

Modalités de suivi et d'évaluation

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis par le stagiaire est effectué selon les modalités suivantes :

- Questionnaire remis après chaque chapitre et corrigé conjointement avec le stagiaire.
- Exercices permettant de vérifier l'aptitude du stagiaire à restituer les connaissances théoriques et pratiques acquises en cours de stage

Évaluation finale :

- Module 1 :
 - Contrôle continu : QCM de compréhension ou cas de comportement en consultation à rédiger à la fin de chaque journée
 - Test final : QCM sur les connaissances acquises lors des cours et rédaction d'un cas de consultation en comportement
- Module 2 :
 - Moyenne des résultats des QCM des unités 5 & 6

À l'issue de la formation, le prestataire délivre au stagiaire une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation

Modalités de contrôle de l'assiduité

- Émargement électronique de chaque stagiaire à la fin de chaque ½ journée et contresigné par le formateur
- Assistance technique et pédagogique

L'apprenant(e) a la possibilité d'adresser un mail ou d'appeler le formateur pendant la durée de la formation.



Si celui-ci n'est pas disponible immédiatement, il apportera une réponse sous 3 jours.

Coordonnées de contact : info@equilicat-formations.com / 07 63 06 05 99

Accessibilité

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation pour suivre la formation.

Référent handicap : Hugues MARTINAT

Mail : info@equilicat-formations.com

Tel : 07 63 06 05 99

Qualité et satisfaction

Il n'y a pas eu de réponse stagiaire pour faire un retour sur les satisfactions

Contact

Référent administratif et pédagogique : Hugues MARTINAT

Pour toute demande de renseignement, envoyer un mail à : info@equilicat-formations.com

Ou appeler le : 07 63 06 05 99

Détail des dates du Module 1

- Janvier 27 : les vendredis 8, 15, 22 et 29
- Février 27 : les vendredis 5, 12, 19 et 26
- Mars 27 : les vendredis 5, 12, 19 et 26
- Avril 27 : les vendredis 2, 9, 16 et 23
- Juin 27 : le vendredi 18 juin (examen)

Détail des dates du Module 2 :

- Avril 27 : le vendredi 30
- Mai 27 : les vendredis 7, 14 et 21

(« Gérer son entreprise de comportementaliste chat » les 30/04 et 07/05, « Psychologie humain / client » les 14/05 et 21/05)

C.V. DES FORMATEURS



HUGUES MARTINAT - Comportementaliste Chat

Hugues Martinat est directeur d'Equilicat Formations et comportementaliste spécialisé dans le comportement félin. Initialement issu du monde de l'entreprise, il a réorienté sa carrière vers l'éthologie féline en formant notamment aux méthodes d'éducation positive.

Fondateur d'Equilicat, il propose des consultations comportementales, l'aménagement intérieur pour chats (catification) et des formations tant pour particuliers que professionnels.

Voir la biographie détaillée sur le site internet



Silvia Badolato Quiti (Éthologue, MSc AWBEL, ISFM AdvCertFB, Comportementaliste chat)

Silvia Badolato Quiti est éthologue diplômée (MSc en science du bien-être animal de l'Université de Winchester et DU en éthologie appliquée humain-animal, Université Paris Descartes) et spécialisée en comportement félin via l'International Society of Feline Medicine. Elle est également fondatrice de Habemus Papatte et coprésidente de l'Agence pour le Bien-être des Animaux Compagnons (ABEAC), consacrées au bien-être des chats, chiens et NAC.

Voir la biographie détaillée sur le site internet





Anne-Claire Gagnon (Docteure en médecine vétérinaire, ISFM AdvCertFB)

Docteure vétérinaire depuis 1985, Anne-Claire Gagnon s'est spécialisée en médecine féline et en comportement du chat depuis 2003. Elle est certifiée « ISFM AdvCertFB » par l'International Society of Feline Medicine, consultante en comportement félin à domicile depuis 2013, journaliste vétérinaire et autrice de plusieurs ouvrages grand public sur le chat. Elle intervient pour la formation pédagogique au sein d'Equilicat Formations sur les problématiques médicales et comportementales du chat.

Voir la biographie détaillée sur le site internet



Djésia Arnone (PharmD, PhD)

Pharmacienne de formation (PharmD), Djésia Arnone a poursuivi par un diplôme universitaire européen en nutrition à l'Université Paris Descartes, puis un doctorat en nutrition, génétique et risques environnementaux consacré aux « maladies inflammatoires chroniques de l'intestin » (MICI). Elle est actuellement responsable de la recherche fondamentale MICI à l'IHU INFINY – CHRU de Nancy, avec comme domaine d'expertise la nutrition-microbiote intestinal et l'impact des facteurs environnementaux sur l'inflammation intestinale.

Voir la biographie détaillée sur le site internet



Robert Alberti (Comportementaliste Chat)

Robert Alberti est consultant en comportement félin et formateur associé à Equilicat Formations. Après une longue carrière dans des fonctions de direction en entreprise, il s'est réorienté vers l'éthologie féline, mettant à profit ses compétences en compréhension des relations humaines pour intervenir auprès des félins et des humains. Basé dans les Alpes-Maritimes (Nice / Monaco), il collabore avec des associations de protection animale et accompagne des chats en difficulté, notamment traumatisés ou mal socialisés.

Voir la biographie détaillée sur le site internet



Alyse Brisson (Spécialiste Génétique du chat, juge exposition féline, éleveuse)

Alyse Brisson est éleveuse de chats de race et juge en exposition féline, spécialisée dans la génétique de la robe féline. Elle a publié un premier ouvrage en 1990 après avoir cherché à quel résultat aboutirait la couleur de sa première portée, puis a continué à produire des travaux reconnus dans le domaine de la génétique féline. Elle intervient également pour Equilicat Formations, notamment sur les thématiques « comportement et génétique du chat ».

Voir la biographie détaillée sur le site internet



Alice Mignot (Psychologue, Docteure en éthologie et en anthropologie)

Alice Mignot est psychologue clinicienne formée à l'Université Paris Descartes et docteure en éthologie et anthropologie, ayant soutenu une thèse sur le bien-être des chiens en médiation animale. Elle intervient pour Equilicat Formations notamment sur les thématiques de la « psychologie humain/client », de la cohabitation chien-chat et du catsitting. Parallèlement, elle tient le podcast « Dans la tête des chiens », où elle vulgarise des recherches scientifiques relatives au comportement canin et à l'éducation bienveillante.

Voir la biographie détaillée sur le site internet



Marlène Laurent (Éthologue et comportementaliste Chat)

Éthologue de formation et titulaire d'un Master en Écologie et Éthologie, Marlène est la fondatrice de Perspective Chat. Après plusieurs expériences en recherche scientifique en France et aux Pays-Bas, elle s'oriente vers le comportement félin et crée son activité de comportementaliste en 2023. Elle intervient également à la radio dans la rubrique Perspective Animale, où elle vulgarise des sujets liés à l'éthologie et à l'écologie.

Voir la biographie détaillée sur le site internet

RÈGLEMENT INTÉRIEUR



RÈGLEMENT INTÉRIEUR FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

1. PRÉAMBULE

EQUILICAT FORMATIONS est un organisme de formation professionnelle indépendant, enregistré sous le numéro 27 58 01 02 858 auprès du Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté.

EQUILICAT FORMATIONS est domicilié au 80 rue des Cardonneaux 58160 Saint-Ouen-sur-Loire.

Le présent règlement intérieur précise les dispositions applicables aux stagiaires participant aux formations organisées par EQUILICAT FORMATIONS, dans le but de garantir un fonctionnement régulier, sécurisé et conforme aux exigences réglementaires des actions de formation réalisées à distance, en visioconférence.

Définitions :

- EQUILICAT FORMATIONS = « organisme de formation »
- Participants = « stagiaires »
- Dirigeant ou responsable pédagogique = « responsable de l'organisme de formation »

2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Conformément aux articles L. 6352-3, L. 6352-4, R. 6352-1 à R. 6352-15 du Code du travail, le présent règlement intérieur définit :

- les règles générales applicables à tous les stagiaires ;
- les exigences en matière de sécurité, de discipline et de fonctionnement à distance ;
- les droits et obligations des stagiaires en cas de sanction.

Tout stagiaire doit respecter ce règlement pendant toute la durée de la formation suivie.



3. CHAMP D'APPLICATION

3.1. Personnes concernées

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une action de formation dispensée exclusivement à distance par l'organisme de formation.

L'inscription à la formation vaut acceptation sans réserve du règlement et des mesures applicables en cas de non-respect.

3.2. Lieu de la formation

La formation se déroule à distance, en visioconférence, depuis le lieu choisi par le stagiaire.

Le stagiaire s'engage à :

- suivre la formation dans un environnement présentant des conditions raisonnables de sécurité et de confidentialité ;
- respecter les règles de sécurité éventuellement imposées par son employeur s'il suit la formation sur son lieu de travail.

4. HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET CONDITIONS TECHNIQUES

4.1. Règles générales

Même à distance, le stagiaire demeure responsable de :

- l'ergonomie et la sécurité de son poste de travail (espace, posture, matériel) ;
- l'utilisation correcte des outils informatiques fournis ou recommandés ;
- le respect des consignes données par le formateur concernant l'usage des logiciels, plateformes et supports mis à disposition.

Tout dysfonctionnement technique (connexion, matériel, audio, vidéo, plateforme) doit être signalé immédiatement à l'organisme.

Si la formation a lieu en présentiel, elle aura lieu soit dans les locaux de l'organisme de formation, soit dans des locaux extérieurs.

Les dispositions du présent Règlement sont applicables non seulement au sein des locaux de l'organisme de formation, mais également dans tout local destiné à recevoir des formations.

4.2. Interdiction de fumer

Le stagiaire doit respecter la législation en vigueur dans le lieu où il suit la formation. Devant la caméra, l'apparition d'une cigarette ou d'une cigarette électronique est interdite.

4.3. Boissons alcoolisées et drogues

Il est strictement interdit de participer à une session en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogues.

L'introduction ou la consommation d'alcool devant la caméra ou pendant la session est prohibée.



4.4. Repas

Le repas n'est pas pris en charge par l'organisme.

Les stagiaires doivent éviter de prendre un repas pendant les temps synchrones en visioconférence, sauf accord préalable du formateur.

4.5. Accident

En cas d'accident survenant pendant la session, le stagiaire doit en informer immédiatement l'organisme.

L'organisme effectue, lorsque cela relève de sa responsabilité légale, la déclaration auprès de la caisse de Sécurité sociale conformément aux articles R. 6342-1 et suivants.

4.6. Consignes d'urgence

Bien que la formation ait lieu à distance, le stagiaire s'engage à connaître les consignes d'urgence de son propre lieu de présence (entreprise ou domicile).

En cas d'incident domestique ou professionnel, il doit interrompre immédiatement la session.

5. DISCIPLINE

5.1. Horaires

Les horaires sont communiqués sur la convocation. Les stagiaires doivent :

- se connecter à l'heure,
- activer leur caméra pendant toute la durée de la formation (sauf exception justifiée),
- rester disponibles et attentifs.

L'organisme peut modifier les horaires pour raisons pédagogiques ou techniques.

Par ailleurs, une fiche de présence doit être signée par le stagiaire. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

5.2. Absences, retards et départs anticipés

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier. L'organisme de formation informe immédiatement le financeur (employeur, administration, Transition Pro, Région, France Travail) de cet événement. Tout événement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires. De plus, conformément à l'article R. 6341-45 du Code du travail, le stagiaire – dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics – s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

En cas d'abandon, le stagiaire et/ou le responsable formation sera contacté dans les 24h par téléphone pour en connaître les causes et prendre les mesures nécessaires.



5.3. Accès à la plateforme et espace de formation

Il est interdit au stagiaire de :

- transmettre ses liens de connexion ou identifiants ;
- permettre à un tiers d'assister à la session ;
- utiliser l'espace de formation pour des activités étrangères à la formation.

5.4. Comportement

Le stagiaire s'engage à :

- adopter un comportement respectueux ;
- veiller à un environnement calme et non perturbant ;
- porter une tenue correcte devant la caméra.

5.5. Matériel informatique

Le stagiaire doit disposer d'un équipement adéquat (ordinateur, connexion stable, caméra, micro).

Il doit utiliser les outils conformément à leur usage pédagogique.

Toute anomalie technique doit être signalée.

5.6. Enregistrements

Il est strictement interdit d'enregistrer, filmer ou diffuser tout ou partie des sessions sans autorisation expresse écrite.

5.7. Documentation pédagogique

Les supports fournis sont protégés par le droit d'auteur.

Toute reproduction, diffusion ou réutilisation non autorisée est interdite.

5.8. Formalisme du suivi de la formation

Le stagiaire doit :

- émarger numériquement via les moyens proposés (feuille numérique, signature électronique, relevé de connexions) ;
- compléter les évaluations, enquêtes et documents requis ;
- recevoir une attestation de fin de formation à l'issue de l'action.

Le stagiaire remet, dans les meilleurs délais, à l'organisme de formation les documents qu'il doit renseigner en tant que prestataire (demande de rémunération ou de prise en charge des frais liés à la formation ; attestations d'inscription ou d'entrée en stage...).

5.9. Responsabilité en cas de dommages

L'organisme n'est pas responsable des incidents ou dommages survenus dans l'environnement personnel du stagiaire (domicile, matériel privé...).



5.10. Sanctions disciplinaires

Tout manquement au présent règlement peut entraîner :

- rappel à l'ordre ;
- avertissement écrit ;
- blâme ;
- exclusion temporaire ;
- exclusion définitive.

Aucune sanction financière n'est autorisée.

Le financeur et/ou l'employeur sont informés lorsque la formation est suivie à leur demande.

L'exclusion ne donne lieu à aucun remboursement.

5.11. Procédure disciplinaire

a. Information du stagiaire

Aucune sanction ne peut être infligée à un stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Toutefois, lorsqu'un agissement, considéré comme fautif, a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, que la procédure ci-après décrite ait été respectée.

b. Convocation pour un entretien

Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il est procédé de la manière suivante :

- il convoque le stagiaire – par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge – en lui indiquant l'objet de la convocation ;
- la convocation indique également la date, l'heure et le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix stagiaire ou salarié de l'organisme de formation.

c. Assistance possible pendant l'entretien

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, notamment le délégué du stage. Le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

d. Prononcé de la sanction

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. La sanction fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre recommandée ou remise contre décharge.



6. REPRÉSENTATION DES STAGIAIRES

6.1. Représentation des stagiaires

Pour les actions de formation à caractère collectif et dont la durée totale dépasse 200 heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au scrutin uninominal à deux tours, selon les modalités suivantes.

- Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles. Le scrutin a lieu, pendant les heures de la formation, au plus tôt vingt heures et au plus tard quarante heures après le début du stage.
- Le responsable de l'organisme de formation a à sa charge l'organisation du scrutin, dont il assure le bon déroulement. Il adresse un procès-verbal de carence, transmis au préfet de région territorialement compétent, lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée.
- Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer au stage. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection.

6.2. Rôle des délégués des stagiaires

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

7. PUBLICITÉ ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement est transmis à chaque stagiaire avant sa session.
Une version accessible est tenue à disposition sur demande.



EQUILICAT FORMATIONS

2026 / 2027